

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 14 Octobre, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MME LE BRIAND, M. LAATIRISS, MMES ETE, TAWAB KEBAY, MM TROADEC, ZERKAL, MME BELLAHMER, MM LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, GAMIETTE, QAROUACH, SOILHI, MMES AUBRY, RAMI, RENKLICAY, DIAWARA, HERGAUX, GIBERT, MM GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONNE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : MME OGBI REPRÉSENTÉE PAR MME TAWAB, M. BOUKANTAR REPRÉSENTÉ PAR M. NDOMBELE, MME ITOUA REPRÉSENTÉE PAR M. QAROUACH, MME GRENOUILLAT REPRÉSENTÉE PAR M. RIO, MME MABANZA REPRÉSENTÉE PAR M. LAATIRISS, M. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR M. TROADEC, M. BINOIS REPRÉSENTÉ PAR MME COMMISSIONNE

ABSENT EXCUSÉ: M. WILLAUME

ABSENTS : M. OUKBI, MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 25

DÉLIBÉRATION DEL-2014-0118 :DM2 BUDGET ANNEXE RARU

Le Conseil Municipal,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération N° 2014-0037 du 13 février 2014

Vu la délibération N° 2014-0101 du 1^{er} juillet 2014

Vu l'avis de la commission ressources du 6 octobre 2014

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'exercice,

Délibère et Décide des modifications sur le budget annexe 2014 « RARU » selon le tableau ci-après, repris dans le document budgétaire joint :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
chapitre	article	libellé	modifications
011		Charges générales	- 3 222,84
65		Autres charges gestion courante	1 762,17
Total DM2			- 1 460,67

